

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

*L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

**PRESENTS :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO, Mme MEZIERE,  
*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, M. FABRE, M. TCHENG, M. CLEMENT,  
*Conseillers Municipaux.*

**ABSENTS EXCUSES :**

M. EL MAHJOUBI	(pouvoir à Mme MEZIERE)	
M. KHINACHE	(pouvoir à M. HAQUIN)	
M. QUENUM	(pouvoir à M. PORTELLI)	
M. BOYER	(pouvoir à M. FABRE)	<u>Arrivé à 21h40</u>
M. LUCCHINI	(pouvoir à M. TCHENG)	

**ABSENTE :**

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*Mme CASTRO FERNANDES* qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

## I - COMMUNICATIONS DU MAIRE

### 1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## II - AFFAIRES GENERALES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;  
 - **PROCEDE** aux dites modifications de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services comme suit :

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
3	Adjoint d'Animation Territorial	Action Éducative	Changement Taux d'emploi
4	Adjoint d'Animation Territorial	Action Éducative	Mensualisation
7			

	<b>Effectifs Budgétaires</b>	<b>510</b>
--	------------------------------	------------

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Votants : 34    Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI du Groupe Générations Ermont)**  
**Pour : 30**

- 2) - **DECIDE** la mise en œuvre du Régime Indemnitaire sur les Fonctions, les Sujétions, l'Expertise et l'Expérience Professionnelle à compter du 1er janvier 2018.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Votants : 34    Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI)**  
**Pour : 30**

- 3) - **AUTORISE** le Maire à supprimer le repos dominical, sur une journée complète, les cinq dimanches suivants pour l'année 2018 : les 28 janvier 2018, 9 décembre 2018, 16 décembre 2018, 23 décembre 2018 et 30 décembre 2018.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Abstentions : 0    Votants : 34    Pour : 34**

- 4) - **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant 5 au marché de prestations de nettoyage mécanique de la voirie, dans le cadre de la restitution de la compétence « Voirie – Harmonisation, rationalisation et prise en charge du nettoyage mécanique de la voirie » par la Communauté d'agglomération Val Parisis.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Abstentions : 0    Votants : 34    Pour : 34**

## III - EDUCATION

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire 2018 ;  
 - **FIXE** la participation financière à 500 € par an.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Abstentions : 0    Votants : 34    Pour : 34**

- 2) - **FIXE** les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités selon les tableaux ci-dessous pour l'année 2018 ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

**1/ Crédits scolaires**

Crédits pour fournitures élèves (maternelle)	Crédits pour projets d'écoles élèves (maternelle)	Crédits pour fournitures élèves (élémentaire)	Crédits pour projets écoles (élémentaire)	Crédits pour création classe élémentaire ou maternelle (plus de cinq ans après une fermeture)	Crédits pour réouverture classe élémentaire ou maternelle	Crédits pour les sorties pédagogiques
27,34 € par élève	4,48 € par élève	35,86 € par élève	5,45 € par élève	1 112 € par classe	404 € par classe	189 € par classe

**2/ Enseignements spécifiques**

Clis	Psychologue	Intervenants
54,70 € par élève	De 1 à 6 écoles 638,32 € Plus de 6 écoles 1 276,71 €	434 € par groupe scolaire

**3/ Subventions aux coopératives scolaires**

Subvention pour les sorties scolaires sans hébergement organisées par les écoles publiques du 1 <sup>er</sup> degré. La durée du projet doit être située entre 1 et 5 jours	Subvention pour les classes autogérées avec nuitées organisées par les écoles publiques sous réserve que la participation demandée aux familles n'exécède pas 40 euros par jour et que la durée du séjour se situe entre 2 et 5 jours
3,83 € par jour et par élève	18 € par jour et par élève

**4/ Remboursements de frais de scolarité**

Répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques en application de l'article L 212-8 du code de l'éducation dans le cas d'inscription dans des classes spécialisées ne se trouvant pas sur la Commune (Tarif selon courrier de l'Union des Maires du 31 mai 2017)	
Ecole maternelle 645,80 €	Ecole élémentaire 443,88 €

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - **DECIDE** d'allouer une subvention de 30 000 euros à l'association CLE (Compter, Lire, Ecrire) pour la mise en œuvre du projet *Opération 40* ;  
 - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs pour le financement du projet *Opération 40* ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 4) - **APPROUVE** les termes de la convention type de mise à disposition d'un local par la commune aux opérateurs prévus dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation suivant la préconisation de la Maison Départementale du Handicap ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux rédigées selon le modèle de la convention type avec les organismes concernés par ce dispositif, pour une durée d'un an, dès l'année scolaire 2017/2018 et les suivantes et renouvelable par reconduction expresse.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**IV - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS :****Le CONSEIL MUNICIPAL :****Petite Enfance :**

- 1) - **APPROUVE** les termes de la convention d'habilitation informatique dénommée RAM-2017 de la Caisse d'Allocations Familiales ;  
 - **AUTORISE** Le Maire à la signer.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**Jeunesse**

- 2) - **APPROUVE** la mise en place des bourses au mérite 2017 dont l'enveloppe totale est de 1000 euros selon la répartition suivante :

- Brevet du collège : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, 1 par collège),
  - SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire),
  - CAP ou BEP : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (3 bénéficiaires, 1 par établissement),
  - BAC et CFA : 100 € sous forme de bons cadeaux (4 bénéficiaires, 1 par établissement).
- **DECIDE** de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie à 1 mois suivant le déroulement de celle-ci.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - **APPROUVE** et valide le règlement des « Chantiers Jeunes » 2018 ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à venir avec les partenaires qui souhaiteront intégrer le dispositif.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## V - SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT :

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

#### Santé :

- 1) - **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 98 500 euros à l'association des Maisons de Santé pluriprofessionnelles d'Ermont ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens, délibérée en séance du conseil municipal du 16 décembre 2017 avec ladite association.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - **DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), une subvention de 200 € à l'Association Grain de Sable et de 200 € à l'association Secours Catholique Antenne d'Ermont, dans le cadre du Festival des Solidarités 2017 ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférant aux modalités de versement de ces subventions.

*Monsieur NACCACHE ne prend pas part au vote car il fait partie d'une de ces associations.*

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## IX - FINANCES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

*Arrivée de M. BOYER à 21h40.*

- 1) - **ADOPTE**, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2018 comme suit :
- section d'investissement votée par chapitres, comprenant cinq AP/CP dont :
    - trois opérations votées au sens de la norme M14 :
      - Opération n° 201501 votée en AP/CP : Restructuration du groupe scolaire Hugo : réfectoire et accueil de loisirs ;
      - Opération n° 201602 votée en AP/CP : Réhabilitation des locaux et aménagements extérieures du CSC des Chênes II ;
      - Opération n° 201603 votée en AP/CP : Création d'un nouveau conservatoire ;
    - deux projets non votés en opérations au sens de la norme M14 :
      - Travaux du local de la Police Municipale ;
      - Restructuration du restaurant scolaire Delacroix.
  - section de fonctionnement votée par chapitres.
- **PRECISE** l'ouverture, en section de fonctionnement, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 29 670 € représentant 0,09 % des dépenses réelles de fonctionnement ouvertes au budget primitif 2018.  
 - **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 34 077 939 €, tant en recettes qu'en dépenses.  
 - **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 11 951 742 €, tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement et AP/CP incluses.

- **DIT** que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2018, s'élève donc à la somme de 46 029 681 €, toutes sections confondues.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Votants : 34    Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI du Groupe « Générations Ermont » et M. CLEMENT du Groupe « Indépendant »)**  
**Pour : 29**

- 2) - **ATTRIBUE** aux associations et établissements publics locaux, les subventions communales pour l'année 2018, telles que fixées ci-dessous ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros ;
- **PRECISE** le versement des subventions attribuées par le débit des comptes 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations, 657362 – Subventions de fonctionnement aux CCAS et 6748 – Autres subventions exceptionnelles, sur la base des crédits ouverts au budget primitif pour 2018 du budget principal de la commune

*MM. NACCACHE, LANDREAU ET LUCCHINI ne prennent pas part au vote car ils font partie de certaines associations.*

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Abstentions : 0    Votants : 31    Pour : 31**

SECTEURS	DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE 2018
POLITIQUE DE LA VILLE	ASSOCIATION ERMONT BALZAC	4 500,00 €
	COMPTER LIRE ECRIRE (CLE)	31 500,00 €
	ESSIVAM	3 000,00 €
<b>TOTAL POLITIQUE VILLE</b>		<b>39 000,00 €</b>
RELATIONS PUBLIQUES	AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE	20 000,00 €
	ASS DES FETES	1 080,00 €
	ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE	900,00 €
	ASSOCIATION DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC TOE	900,00 €
	AUBERGE JEUNESSE	1 300,00 €
	ERMONT VILLE D'EUROPE	675,00 €
	SOUVENIR FRANÇAIS	180,00 €
	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	810,00 €
	UNP 95 - UNION NATIONALE DE PARACHUTISTES DU VAL D'OISE	270,00 €
<b>TOTAL RELATIONS PUBLIQUES</b>		<b>26 115,00 €</b>
SPORT	LES EXPOS D'ERMONT BASE BALL	13 500,00 €
	AMICALE SPORTIVE D'ERMONT FOOTBALL	49 500,00 €
	AMICALE DES RANDONNEURS ERMONTOIS	630,00 €
	AMIS DE LA PLONGEE SOUS-MARINE	3 420,00 €
	ASSOCIATION DES CLUBS DE TENNIS D'ERMONT	2 700,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JULES FERRY	675,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'ATHLETES D'ERMONT	3 600,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SADNT EXUPERY	675,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	315,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE PROFESSIONNEL FERDINAND BUISSON (A.S.L.P.F.B.)	720,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE VAN GOGH	540,00 €
	ASSOCIATION EDUCATIVE DES CHENES	4 320,00 €
	BASKET CLUB ERMONT	11 700,00 €
	CERCLE DE BOXE FRANÇAISE D'ERMONT	4 500,00 €
	CLUB ATHLETIC ERMONTOIS	11 700,00 €
	RONDE D'ERMONT (CLUB ATHLETIC ERMONTOIS)	6 300,00 €
	CLUB BOULISTE DU VILLAGE D'ERMONT	720,00 €
	CLUB GYMNIQUE D'ERMONT	14 400,00 €
	CLUB VERTICAL ERMONTOIS - ESCALADE	900,00 €
	CLUBS D'ECHECS ERMONTOIS	900,00 €
ERMONT BADMINTON CLUB	9 000,00 €	

SECTEURS	DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE 2018
SPORT	OLYMPIQUE CYCLISTE VAL.D'OISE (OCVO)	4 000,00 €
	ERMONT NATATION ARTISTIQUE	5 310,00 €
	ERMONT PLESSIS BOUCHARD TENNIS DE TABLE	7 650,00 €
	FUTSAL	450,00 €
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE D'ERMONT	540,00 €
	HURRICANE	540,00 €
	PARISIS RUGBY CLUB	11 700,00 €
	RESERVE (SUBVENTION AIDE FORMATION)	288,00 €
	SPARTIATE CLAN	1 800,00 €
	VOLLEY BALL CLUB D'ERMONT	11 700,00 €
<b>TOTAL SPORTS</b>		<b>184 693,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 031 548,00 €</b>

- 3) - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MJC d'Ermont ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'Association Maison des Jeunes et de la Culture d'Ermont pour une durée d'un an.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 4) - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (A.C.T.E.) ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (A.C.T.E.) pour une durée d'un an.

*M. LUCCHINI ne prend pas part au vote car il fait partie de cette association.*

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 5) - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E.) ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E.) pour une durée d'un an.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 6) - **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n°201602 relative à la réhabilitation des locaux, isolation thermique de l'enveloppe et aménagement des espaces extérieurs du Centre Social Culturel des Chênes (2<sup>ème</sup> tranche) au montant global actualisé de 1 115 717 € TTC et la répartition de crédits de paiement (CP) comme suit :  
 - **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP2017	CP2018	TOTAL CP
201602	Maîtrise d'œuvre	135 322 €	2 064 €	94 000 €	39 258 €	135 322 €
	Travaux	980 395 €	0 €	654 175 €	326 220 €	980 395 €
	<b>Réhabilitation des locaux, isolation thermique de l'enveloppe et aménagement des espaces extérieurs du Centre Social Culturel des Chênes (2ème tranche)</b>	<b>1 115 717 €</b>	<b>2 064 €</b>	<b>748 175 €</b>	<b>365 478 €</b>	<b>1 115 717 €</b>

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404 %, soit une attribution maximale de 183 022.22 € ;
- Le Conseil Départemental du Val d'Oise : 198 740.00 € ;

- Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 733 954,78 €.
- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°16/157 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 7) - **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n°201603 relative à la création d'un nouveau conservatoire au montant global actualisé de 6 199 641 € TTC et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
201603	Maîtrise d'œuvre	919 083 €	46 992 €	453 227 €	256 227 €	162 637 €	919 083 €
	Travaux	5 280 558 €		45 564 €	2 743 773 €	2 491 221 €	5 280 558 €
	Création d'un nouveau conservatoire	6 199 641 €	46 992 €	498 791 €	3 000 000 €	2 653 858 €	6 199 641 €

- le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404%, soit une attribution maximale de 1 016 989,11 €,
  - le Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du contrat départemental pour 496 000,00 €,
  - la Région Ile de France pour 914 694.00 € (dont les modalités de perception sont en cours de précision par les services de la Région),
  - Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 3 771 957,89 €.
- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°16/158 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 8) - **VOTE** une autorisation de programme (AP) « **Police Municipale** » d'un montant global de 497 098 € TTC pour des travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de la police municipale, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
Police Municipale	Maitrise d'œuvre	32 097 €	18 559 €	13 538 €	32 097 €
	Travaux	465 001 €		465 001 €	465 001 €
	Travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de police municipale	497 098 €	18 559 €	478 539 €	497 098 €

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1,
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :
  - Fonds de compensation de la TVA, les éventuelles subventions, l'autofinancement et l'emprunt : 497 098 €.
- **DIT** que le suivi de l'AP/CP ne fera l'objet d'une opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 9) - **VOTE** une autorisation de programme (AP) « **Restaurant Delacroix** » d'un montant global de 510 000 € TTC pour la restructuration du restaurant scolaire Delacroix, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N° AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
<b>Restructuration du restaurant scolaire Delacroix</b>	Maitrise d'œuvre	49 207 €	19 536 €	29 671 €	49 207 €
	Travaux	460 793 €		460 793 €	460 793 €
	<b>Restructuration du restaurant scolaire Delacroix</b>	<b>510 000 €</b>	<b>19 536 €</b>	<b>490 464 €</b>	<b>510 000 €</b>

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1,
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :
  - Une subvention de 150 000 € a été attribuée par l'Etat via le Fonds de soutien à l'investissement public local (notification du 16 mai 2017),
  - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
  - Le recours à l'emprunt et l'autofinancement.
- **DIT** que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 10) - **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n° 201501 relative à la restructuration du groupe scolaire Victor Hugo (réfectoire et accueil de loisirs) au montant global actualisé de 4 437 449 € TTC et la répartition de crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
201501	Maîtrise d'œuvre	539 789 €	140 744 €	137 015 €	256 885 €	5 145 €	539 789 €
	Travaux	3 897 661 €	0 €	623 402 €	2 107 365 €	1 166 893 €	3 897 661 €
	<b>Restructuration groupe scolaire V.Hugo (Réfectoire et ALSH)</b>	<b>4 437 449 €</b>	<b>140 744 €</b>	<b>760 417 €</b>	<b>2 364 250 €</b>	<b>1 172 038 €</b>	<b>4 437 449 €</b>

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :
  - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404 %, soit une attribution maximale de 727 919,14 € ;
  - Le Conseil Départemental du Val d'Oise pour 269 000,00 € ;
  - L'Etat via le Fonds de soutien à l'investissement public local pour 520 000,00 € ;
  - Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit, 2 920 530,00 €.
- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°16/159 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 11) - **DECIDE** :
- D'accepter les admissions en non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 10 941,96 euros et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;
  - D'accepter les admissions de créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 448,54 euros et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6542 ;
- **PRESCRIT** le traitement comptable des états dressés par la Trésorerie principale Ermont pour leurs entiers montants.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 12) - **FIXE** les tarifs communaux conformément à au tableau ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

Désignation	Unité	Tarifs 2016	Tarifs 2018
<b>AFFAIRES GENERALES</b>			
<b>SECRETARIAT DU CONSEIL</b>			
<i>Locations</i>			
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Jour	200 €	200 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Demi-jour	124 €	124 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Jour	400 €	400 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Demi-jour	250 €	250 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Jour	200 €	200 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Demi-jour	124 €	124 €
Arche Autres utilisateurs	Jour	400 €	400 €
Arche Autres utilisateurs	Demi-jour	250 €	250 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Associations	1/2 journée	71 €	71 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Associations	Journée	119 €	119 €
<i>Locations suite</i>			
Maison des Associations Salle n° 1 - Autres utilisateurs	1/2 journée	313 €	313 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Autres utilisateurs	Journée	440 €	440 €
Maison des Associations - Salle n° 3	1/2 journée	149 €	149 €
Maison des Associations - Salle n° 3	Journée	241 €	241 €
Maison des Associations - Salle n° 3 - Copropriétés	réunion	180 €	180 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad Groupes politiques - Forfait 10 séances	Forfait	47 €	47 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad associations de copropriétaires	Jour	56 €	56 €
<b>RELATIONS PUBLIQUES</b>			
Location chalet 2,4 x 3 m hors marché Noël sans montage	Jour	76 €	76 €
Location chalet 2,4 x 3 m hors marché Noël sans montage	7 jours	502 €	502 €
Location chalet 2 x 3 m hors marché Noël sans montage	Jour	64 €	64 €
Location chalet 2 x 3 m hors marché Noël sans montage	7 jours	427 €	427 €
Location chalet 2,4 x 3 m marché Noël (Forfait 3 jours)	Forfait	162 €	162 €
Location chalet 2 x 3 m marché Noël (Forfait 3 jours)	Forfait	162 €	162 €
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
Garages	Année	519 €	519 €
Chauffage logements - prix TTC au m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	8 €	8 €
<b>DOMAINE PUBLIC</b>			
<b>RELATIONS PUBLIQUES</b>			
<i>Fêtes Foraines, Cirques, Manèges</i>			
Attraction- petits spectacles (moins de 80 personnes) ex : Marionnettes	Jour	10 €	30 €
Attractions ou stands hors fête foraine (crêpes, petits manèges ...)	Jour	17 €	20 €
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
<i>Droits de voirie</i>			
Bateau (établissement ou modification) par fraction de 3.5 M		38 €	38 €
Echafaudage le m <sup>2</sup> /jour	m <sup>2</sup>	3 €	4 €
Occupation Tempo. pour travaux autres que concession m <sup>2</sup> /jour	m <sup>2</sup>		2 €
Barrières ou palissades provisoires hors alignement			1 €
Emprise sur stationnement limité à 1h00 /jour	-	-	50 €
Emprise sur stationnement limité à 2h00 /jour	-	-	35 €
Emprise sur stationnement limité à 4h00 /jour	-	-	25 €
Emprise sur stationnement à durée non réglementée/jour	-	-	25 €
Création de tranchée pour visite ou réparation de canalisation	m. lin.	4 €	4 €
Installation de grue	mois	81 €	81 €
Dépôt de benne/ monte-charge hors emprise de chantier	jour	18 €	20 €
Dépôt de benne/ monte-charge hors emprise de chantier	semaine	90 €	90 €
<i>Propreté / Sécurité</i>			
Nettoyage extérieur des Bornes d'Apport Volontaire (BAV) en lieu et place de la copropriété ou de son représentant	par borne et par intervention	-	100 €
Déplacement de l'astreinte	unité	-	250 €

Heure d'une personne d'astreinte (heure indivisible)	heure	-	120 €
Prêt de matériel de sécurité (barrière, pont léger, enrobé à froid, panneaux....) pour sécurisation en lieu et place du concessionnaire ou de l'entreprise ou du gestionnaire de la voie ou du particulier, au-delà de 48h	/jour de prêt du matériel/ unité de matériel	-	5 €

### COMMERÇANTS

#### *Droits d'occupation du domaine public*

Installation terrasse ouverte sur domaine public le m <sup>2</sup>	année	19 €	20 €
Installation terrasse fermée sur domaine public le m <sup>2</sup>	année	64 €	65 €
Installation d'un étalage sur domaine public le m <sup>2</sup>	année	17 €	20 €
Autres installations sur domaine public le m <sup>2</sup>	année	58 €	60 €
Taxi : droits de places	année	206 €	210 €

### SERVICE DE L'ETAT CIVIL : CIMETIERES

Achat ou renouvellement Concession 15 ans	15 ans	141 €	141 €
Achat ou renouvellement Concession 30 ans	30 ans	363 €	363 €
Cavurne (1 m <sup>2</sup> par cavurne) 15 ans	15 ans	141 €	141 €
Cavurne (1 m <sup>2</sup> par cavurne) 30 ans	30 ans	cette durée est nouvelle	250 €
Achat ou renouvellement Concession 50 ans	50 ans	742 €	742 €
Case Colombarium 15 ans (plaque signalétique normalisée incluse)	15 ans	418 €	418 €
Taxe d'inhumation en case-urne (plaque signalétique incluse) à partir de la seconde inhumation	prix unitaire	122 €	122 €
Redevance de dispersion des cendres	prix unitaire	175 €	60 €
Taxe d'inhumation	Prestation	38 €	38 €
Location caveau provisoire	Mois	37 €	37 €
Location caveau provisoire jour complémentaire	Jour	4 €	4 €

### SERVICE URBANISME

Droits de places marchands ambulants maxi 15 m <sup>2</sup>	Jour	21 €	21 €
---	------	------	------

### SECRETARIAT DU CONSEIL

Recueil des actes administratifs	Mois	6 €	6 €
----------------------------------	------	-----	-----

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 13) - **AUTORISE** le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis la convention relative à la viabilité hivernale des voiries d'intérêt communautaire, sachant que celle-ci est conclue pour une durée de 5 ans.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h55.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**NB** : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2017 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHÉ le 21 décembre 2017**